

ÉVÈNEMENT

A venir

# [Appel à projets] 1000 premiers jours à destination des acteurs locaux

Santé-Environnement

## Mots clés

politique publique enfance santé mentale

## Déclinaison de la politique des 1000 premiers jours dans les territoires

La **politique des 1000 premiers jours de l'enfant** accompagne les parents pendant cette période essentielle pour le développement de l'enfant, du 4<sup>e</sup> mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant. Elle couvre tous les domaines : prévention en santé, promotion du bien-être et des comportements favorables au développement de l'enfant, soutien à la parentalité, éveil artistique et culturel, prévention des risques d'exposition aux écrans ou encore de la dépression post-partum.

Pour décliner cette politique des 1000 premiers jours, l'État lance un **appel à projets à destination des acteurs locaux** en les invitant à proposer des initiatives pour leur territoire.

Les candidats sont invités à proposer des initiatives dans l'un des trois domaines suivants :

- **Accompagner la création de nouvelles maisons des 1000 premiers jours** ou l'évolution de projets existants, en développant leur offre de services. L'appel à projets est accompagné d'un référentiel pour donner des repères sur ces projets en termes

d'offre de services, de partenariats et de fonctionnement des maisons des 1000

**Mise à jour de cette page :**

28/04/2026

premiers jours.

- **Protéger les tout-petits aux risques d'exposition aux écrans** et accompagner leurs



rs usages des écrans. Les projets éligibles peuvent consister à actions, outils ou ressources à destination des parents ou des au contact des parents.

**initiatives favorisant la place des pères et co-parents** et leur

s le parcours des 1000 premiers jours. Les projets peuvent proposer

ctement dédiées aux pères ou co-parents, de sensibilisation, d'aide à la

parentalité, ou prendre appui sur des actions existantes en les adaptant à l'accueil des

**Type d'évènement**

Appel à projets

**Date**

du vendredi 12 décembre

2025 au mardi 30 juin 2026

**Publics :**

Professionnels

Salariés

**Lien externe**

[Lien vers le site](#)

pères et coparents.

L'appel à projets mobilise au plan national une enveloppe de 2,2 M€. Cette

enveloppe sera répartie au niveau régional.

Pour candidater

Vous êtes une **collectivité territoriale, un établissement de santé, médico-social ou social, un établissement d'accueil du jeune enfant, une association, une entreprise de l'économie solidaire**, vous souhaitez développer un projet selon l'un des trois objectifs de l'instruction, **vous pouvez d'ores et déjà vous manifester auprès de l'ARS de votre région.**

Personne contact

**Candidature à déposer au plus tard fin juin 2026**, selon des modalités qui seront précisées par les services des ARS dans chaque territoire. **Pour toute**

**Organisateur**

**information, rendez-vous sur le site de votre ARS.**

- Ministère du Travail et des Solidarités

et Ministère de la Santé,

des Familles, de

l'Autonomie et des

Personnes handicapés

Plus d'information via [ce lien](#).